

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 1<sup>er</sup> mars 2022

Nombre de conseillers municipaux : 15 présents / 15 voix

Présents : MM. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Pelagia Casassus, Agnès Chatel, Nadia Chatel Louroz, Sandrine Collavet, Sandrine Delorenzi, Alain Doucet, Alexine Gay, François Gevaux, Philippe Maurice Demourieux, David Morel, Marc Sintes.

Le conseil municipal désigne Sandrine Delorenzi secrétaire de séance.

Il est demandé au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : consultation des entreprises pour l'achat d'un tracteur. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

### 1) Comptes rendus des réunions de commissions

Aménagement & travaux	<ul style="list-style-type: none"><li>Le cahier des charges pour le renouvellement du tracteur a été rédigé. (prix catalogue hors reprise 115000€)</li><li>Le devis pour les travaux d'enrobé est vu par la commission et sera proposé au CM.</li></ul>
Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"><li>Les travaux pour le bureau de direction de l'école ont été réalisés comme prévu.</li><li>Concernant l'Alpestre, une rencontre est prévue le 24 mars</li><li>Maison Amoudruz : Pas de nouvelles avancées malgré les relances</li></ul>
Environnement, bois	<ul style="list-style-type: none"><li>Réflexion pour la réouverture d'une piste sur le Môle (coût estimé entre 2400 et 3600€ au premier abord)</li></ul>
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"><li>Repérage des bacs roulants existants et ceux à rajouter (ordures ménagères)</li><li>Repérage des lieux susceptibles de recevoir des bacs enterrés ou semi/enterré</li></ul>
Budget & Finances	<ul style="list-style-type: none"><li>La commission a statué sur les subventions (validation au CM)</li></ul>
Enfance, école, jeunesse et sport	
Participatif	
Vie associative	<ul style="list-style-type: none"><li>Un appel a été lancé auprès des associations pour organiser les buvettes des marchés de la saison 2022.</li></ul>
RH	<ul style="list-style-type: none"><li>Concernant le poste de cantonnier, 2 candidatures ont été reçues à ce jour.</li><li>Le poste de secrétaire de mairie a été ouvert. 1 poste à 100%. L'annonce a été publiée le 21/02. Aucune candidature n'a été reçue à ce jour.</li><li>Les retours ont été réalisés concernant le ménage. Alain et Sabrina sont allés voir l'équipe ménage sur place le jour même. Il s'avère que les tâches à réaliser pendant les petites vacances ne tiennent pas dans le nombre d'heures imparties avec l'effectif prévu. Réflexion à mener sur le renfort de l'équipe pour les ménages des petites vacances.</li><li>Le sujet de prolonger le contrat de Pamela Mellul a été abordé. La commission estime qu'il est intéressant de la garder en CDI, car elle est bien intégrée à l'équipe et fait bien le travail demandé. A discuter au CM d'avril</li></ul>

Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le bilan du dernier bulletin municipal : les photos sont souvent trop petites.</li> <li>Un devis a été demandé à la poste pour la distribution. Pour 171 euros TTC, le bulletin serait distribué en 5 jours.</li> <li>Teams a été mis en route et il facilite le travail collaboratif sur des documents. Il va être étendu à l'ensemble du conseil et des commissions.</li> </ul>
CCAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un devis a été demandé pour l'installation d'un nouvel élément de columbarium. Pas encore reçu, ce point sera abordé au conseil du mois d'avril.</li> </ul>
Projet global	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une visite de la mairie de Messery (ancien presbytère réhabilité) est prévue avec le CAUE le 31 mars.</li> <li>En attente d'une date de réunion avec le CAUE pour avancer sur le projet par ailleurs</li> </ul>
Adressage	<ul style="list-style-type: none"> <li>La consultation sera réalisée du 7 au 31 mars. Des flyers vont être distribués en boîtes aux lettres et un article est prévu dans Le Dauphiné Libéré.</li> </ul>
Contentieux école	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nouvelles infiltrations ont été constatées dans la salle de motricité, mais l'expert n'a pas pu venir sur le moment comme il l'avait demandé.</li> <li>Echange de dires en cours entre les parties</li> <li>A ce jour, le coût s'élève à 17212€ pour l'expertise et les frais d'avocat dont 2800€ sont pris en charge par Groupama (2300€ pour l'expertise d'origine et 500€ pour l'expert sapiteur).</li> </ul>

## **2) Approbation des comptes de gestion de l'année 2021**

### **A) Budget de la commune et budget de l'auberge du Môle**

Madame le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion de l'année 2021 du budget communal et du budget de l'Auberge du Môle délivrés par la trésorerie.

Le Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré (13 pour et 2 abstentions (Pelagia Casassus et Sandrine Delorenzi), approuve les comptes de gestion de l'année 2021.

### **B) Budget CCAS**

Madame la Présidente présente au conseil d'administration le compte de gestion de l'année 2021 du budget CCAS.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** le compte de gestion 2021.

## **3) Approbation des comptes administratifs 2021**

Il est exposé au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de l'auberge du Môle et de la commune. Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants :

### **A) Budget de l'auberge du Môle**

Dépenses d'investissement	16 738.58 €	Dépenses de fonctionnement	65 194.74 €
Recettes d'investissement	79 519.29 €	Recettes de fonctionnement	55 934.36 €
Résultat d'investissement de l'exercice	62 780.71€	Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 9 260.38 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte de l'exercice N-1)	47 615.80 €	Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte de l'exercice N-1)	1 950.55 €

## B) Budget de la commune

Dépenses d'investissement	920 766.97 €	Dépenses de fonctionnement	854 743.01 €
Recettes d'investissement	1 379 241.72 €	Recettes de fonctionnement	1 194 167.17 €
Résultat d'investissement de l'exercice	458 474.75 €	Résultat de fonctionnement de l'exercice	339 424.16 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte de l'exercice N-1)	736 492.06 €	Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte de l'exercice N-1)	339 424.16 €

Mme Le Maire ne participant pas au vote du compte administratif, elle quitte la salle et la présidence est donnée à M. Marc SINTES pour le vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré (13 pour et 2 abstentions (Pelagia Casassus et Sandrine Delorenzi), adopte le compte administratif 2021.

## C) Budget du CCAS

Dépenses de fonctionnement :	7 897.60 €
Recettes de fonctionnement :	9 506.71 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	1 609.11 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1) :	7 357.28 €

Mme la Présidente ne participant pas au vote du compte administratif, elle quitte la salle et la présidence est donnée à M. MAURICE DEMOURIOUX pour le vote.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021.

## **4) Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021**

### A) Budget de l'auberge du Môle

Vu le résultat de clôture d'investissement de 2021 de 47 615.80 €, le conseil municipal, après avoir délibéré (14 pour et 1 abstention (Pelagia Casassus), décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2021 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté – compte 002 : 1 950.55 €.

### B) Budget de la commune

Vu le résultat de clôture d'investissement de 2021 de 736 492.06 € et les restes à réaliser d'un montant de 5 665.50 €, le conseil municipal, après avoir délibéré (14 pour et 1 abstention (Pelagia Casassus), décide d'affecter le résultat d'exploitation 2021 du budget communal comme suit :

- réserve réglementée — compte 1068 : 339 424.16 €.

## **5) Attribution des subventions aux associations**

Il est expliqué au conseil municipal que la priorité a été donnée aux associations de la commune et aux associations ayant des adhérents de Saint Jean de Tholome.

Concernant le comité des fêtes, le conseil municipal octroiera une subvention en fonction des activités proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Propositions 2022</b>
<b>Les Troubadours</b>	500.00
<b>Solhandisep</b>	200.00
<b>Periscol</b>	1200.00
<b>Foyer socio éducatif</b>	314.00
<b>Jeunesse sportive</b>	980.00
<b>Les san Diannis</b>	300.00
<b>Musique municipale de St Jeoire</b>	0.00
<b>Oxalis</b>	1000.00
<b>Sou des écoles</b>	1500.00
<b>USEP</b>	0.00
<b>VMEH</b>	200.00
<b>Mutame</b>	0.00
<b>Bibliothèque</b>	2000.00
<b>Souvenir Français</b>	0.00
<b>AFN du Môle</b>	100.00
<b>Fil d'argent</b>	300.00
<b>Comité des Fêtes</b>	500.00
<b>Scouts</b>	150.00
<b>Plume et Perce neige</b>	200.00
<b>Lien 70</b>	250.00

#### **6) Mise à disposition par le CDG 74 d'un secrétaire de mairie itinérant**

Mme le Maire fait part au conseil municipal que, suite au départ de Yannis Hoarau, le CDG 74 peut mettre à disposition, une journée par semaine, un(e) secrétaire de mairie pour effectuer des remplacements. Le coût d'une journée est de 450 €. La commune a la possibilité également de passer une convention avec la CC4R pour la mise à disposition d'une personne pour assurer la comptabilité.

Après avoir délibéré (13 pour et 2 contre (Gabriel Mossuz et Pelagia Casassus), le conseil municipal

- Valide le principe de recourir au service de mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant, à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **7) Location de l'alpage de l'Ecuteux**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention de pâturage avait signée entre la commune et l'EARL La Grange Cocardre pour exploiter les parcelles A 1290, A 1291 et A 1293 pour une saison, soit du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2021.

Elle rappelle également qu'un groupe de travail avait été constitué pour définir les modalités de la nouvelle convention.

Celui-ci propose qu'il soit réalisé un appel à candidatures pour exploiter les parcelles. Au terme du recueil des candidatures, la commune de Saint Jean de Tholome établira une liste de candidats retenus par ordre de priorité. Les candidats devront ensuite déposer une demande d'autorisation d'exploiter auprès de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie qui délivrera la ou les autorisations d'exploiter

Après avoir délibéré (13 pour, 1 contre (Alain Doucet) Arnaud Layat n'a pas pris part au vote), le Conseil Municipal accepte de réaliser un appel à candidatures.

### **8) Travaux de réfection des routes**

Il est présenté au conseil municipal les différents lieux où des travaux de réfection de voirie est nécessaire à savoir :

- Aménagement des abords du hangar communal
- Route du Bournet
- Route de Larsenex (vers chez Odile Rosat)
- Route de Larsenex (vers chez la factrice)
- Route de l'école de Savernaz.

Le coût estimatif de ces travaux est de 113 000 € TTC. Une partie de la route de l'école de Savernaz peut être prise en charge par le Syndicat des Rocailles et de Bellecombe car la colonne d'eau va être remplacée et des travaux vont être entrepris pour le réseau d'eaux usées.

Elle demande au conseil municipal de bien vouloir lancer la consultation des entreprises.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte de lancer la consultation ;
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement de la consultation.

### **9) Attribution du terrain pour l'association « Le jardin »**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il était d'accord sur le principe de mettre à disposition une parcelle qui se situe au-dessus de l'immeuble. Il s'avère que cette parcelle n'appartient pas à la commune et que celle-ci est exploitée par un agriculteur. Elle propose de mettre à disposition la parcelle B 2259 de la fruitière.

Le conseil municipal, après avoir délibéré (13 pour et 2 abstentions (Gabriel Mossuz et Pelagia Casassus), accepte de mettre à disposition la parcelle B 2259 à l'association « Le Jardin ».

### **10) Convention d'utilisation de la fruitière par la gendarmerie**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la convention établie par la gendarmerie pour utiliser le bâtiment de la fruitière dans le cadre de formations à l'intervention professionnelle. La convention serait établie pour une durée d'un an renouvelable expressément sans que celle-ci ne dépasse 3 ans.

Marc Sintès demande que l'article 7 soit modifié de la manière suivante : « la commune, peut à tout moment, sans avoir à en justifier la raison et sans aucun frais, mettre un terme à l'utilisation de tout ou partie des installations » et souhaite que soit rajouter un article « sécurité, accident, restitution du bien immobilier. Le bien immobilier est mis à disposition par la commune dans son état aux risques et périls de l'utilisateur et devra être restitué dans le même état ».

Pelagia Casassus fait la remarque « qu'il n'est pas très sympa » d'avoir des gendarmes à l'entrée du village.

Le conseil municipal, après avoir délibéré (12 pour et 3 abstentions (Gabriel Mossuz, Pelagia Casassus et Alain Doucet),

- Accepte la convention proposée par la gendarmerie,
- Autorise Mme le Maire à la signer.

### **11) Consultation des entreprises pour l'achat d'un tracteur**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il faut procéder à un appel d'offre pour l'achat d'un tracteur. Elle demande au conseil municipal de lancer la consultation des entreprises.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte de lancer la consultation ;
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement de la consultation.

## **12) Divers**

- 1) Mme le Maire fait part au conseil municipal que 3 personnes ont postulé pour le poste d'agent technique.
- 2) Mme le Maire informe les élus qu'ils sont couverts par l'assurance de la commune pour tous les déplacements liés à leur fonction.
- 3) Une information est donnée au conseil par rapport à la ligne Proxim Iti qui est gérée par le SM4CC (Syndicat Mixte 4 Communautés de Communes). Celui-ci a la compétence des transports scolaires et urbains. Jusqu'à présent, c'était le financement des transports scolaires qui comblait le déficit des transports urbains mais cela est illégal. Il est donc demandé à la CC4R de combler le déficit à hauteur de 350 000 € ce qui signifie soit taxer les particuliers, soit les entreprises ou arrêter la ligne. Marc Sintès souhaite que l'offre soit adaptée à la demande.